



Commune  
Val-de-Charmey

# VISION 2030 PLAN DE LEGISLATURE 2021-2026

**Administration communale  
Val-de-Charmey**

Rue du Centre 24  
Case postale 16  
1637 Charmey

Tél. 026 927 57 57

[commune@val-de-charmey.ch](mailto:commune@val-de-charmey.ch)  
[www.val-de-charmey.ch](http://www.val-de-charmey.ch)



## Introduction

Notre commune a connu ces dernières années une croissance importante de sa population combinée à un développement touristique significatif porté par le dynamisme des acteurs de notre région et la vision d'une offre 4 saisons.

Dans ce contexte, le Conseil Communal se doit de mener une politique qui assure un développement harmonieux des infrastructures répondant aux divers besoins de notre Commune, tant pour la population et les entreprises locales que pour les visiteurs. En parallèle, un environnement légal plus contraignant a augmenté la complexité de la gestion de notre Commune.

Depuis 2021, Le Conseil Communal a travaillé sur différentes initiatives à long terme, telles que la construction d'une extension de l'école et de l'accueil extra-scolaire, la revue du Plan d'aménagement local ou la mise en séparatif des conduites d'eaux usées en vue du raccordement à la nouvelle STEP de Broc. En parallèle, une réorganisation de l'Administration Communale a été menée afin d'adapter sa structure aux nouvelles exigences liées à la création d'un Conseil Général.

Afin de préparer notre Commune aux défis à venir, un certain nombre d'initiatives stratégiques sont planifiées d'ici à la fin de la législature actuelle au niveau local ou régional :

- Réflexion sur la gouvernance communale
- Développement des liens avec la population (information, participation citoyenne à travers des initiatives d'« Etats généraux »)
- Renforcement de la position de la commune au niveau régional et des réseaux externes
- Stratégie de maîtrise du développement démographique

Pour ce qui concerne la vision du développement de notre Commune, nous avons identifié quatre axes de réflexion principaux :

- Un développement touristique et économique durable
- Maintien d'une agriculture de montagne vivante
- Une évolution de notre territoire respectueuse de notre patrimoine et tournée vers l'avenir
- Un maintien et une amélioration de nos infrastructures qui répondent aux défis de demain

Autour de ces quatre axes, le Conseil Communal a développé sa vision à l'horizon 2030 pour les différents thèmes qui composent la vie de notre Commune. Il a également identifié pour chacun d'eux, les actions planifiées d'ici à la fin de la législature actuelle.





## Un développement touristique et économique durable

### Soutenir le développement touristique en harmonie avec la vie économique locale et la qualité de vie des habitantes et habitants

#### Tourisme

Le développement du tourisme contribue au dynamisme de la vie économique locale. Dans cette perspective, il est donc important que la Commune puisse apporter son soutien aux acteurs touristiques, qu'il soit financier ou logistique.

- Définition d'une vision du rôle des partenaires publics, Commune et AT3C, dans le soutien financier et logistique aux activités touristiques
- Favoriser les partenariats publics-privés
- A travers l'Association touristique des trois Communes (AT3C) :
  - o Définir une vision touristique pour la Vallée et en comprendre les enjeux et les atouts
  - o Définir le meilleur modèle pour assurer un accueil de qualité aux touristes et une disponibilité de l'information pour les visiteurs de notre région.
  - o Optimiser l'utilisation des fonds à disposition pour la visibilité et la qualité d'accueil des touristes
  - o Développer l'animation du village
- Soutenir les manifestations qui contribuent à la préservation des traditions et la visibilité de notre village
- Développement d'une stratégie de tarification des parkings afin d'optimiser la gestion des places à disposition dans notre Commune.
- Analyser les besoins pour l'accueil des camping-cars et développer une stratégie pour un développement futur.

#### Intégrer les objectifs de développement durable dans les projets et les activités de la Commune

La Commune de Val-de-Charmey a déjà pris par le passé des mesures pour le développement durable, telle que l'implémentation d'une centrale de chauffage à distance ou développement du réseau de transports publics. Notre commune est membre du Parc Naturel Régional Gruyère Pays d'Enhaut avec lequel nous collaborons activement sur certains projets tels que la Cité de l'Energie pour le développement de lignes de bus touristiques.

- Définir les grands axes d'un futur plan climat en identifiant, en coordination avec les dicastères concernés, les principales mesures à prendre en lien avec l'objectif zéro net à 2050 de la Confédération, par ex :
  - o Transition énergétique
  - o Îlots de chaleur
- Définition d'un plan à 5 ans qui intègre les priorités, le mode de financement et les ressources humaines requises





## Mobilité

La mobilité s'inscrit tant dans l'objectif de la promotion d'une mobilité durable que dans celui d'une gestion des flux de circulation liés aux activités de la population locale et des touristes. Le Conseil Communal souhaite faciliter l'usage de la mobilité douce pour tous afin d'encourager les modes de transport alternatifs par rapport aux véhicules individuels.

- Poursuivre la communication avec le Service de mobilité et TPF pour obtenir une cadence des transports publics à la demi-heure
- Développement de mesures pour encourager la mobilité douce
  - Développement de lignes de bus pour les touristes/randonneurs
  - Analyse des solutions de mobilité douce pour les déplacements de la population locale
  - Définir le meilleur modèle pour encourager les pendulaires à l'utilisation des transports publics

## Sentiers pédestres

Une bonne cohabitation entre randonneurs et cyclistes doit être assurée. De plus, la définition des priorités pour l'entretien des sentiers pédestres doit être établie en fonction de la fréquentation de l'itinéraire.

- La priorité est donnée au sentier du Lac de Montsalvens, Vounetz, Charmey -Jaun et chemin de la Charrière
- Afin d'optimiser l'entretien en fonction des ressources à disposition, un plan est établi avant le début de l'année pour identifier des ressources internes ou externes et planifier l'entretien des sentiers pédestres



## Une évolution de notre territoire respectueuse de notre patrimoine et tournée vers l'avenir

Assurer un développement harmonieux de notre territoire qui réponde aux défis à venir, notamment concernant la croissance de notre commune et les exigences du développement durable, tout en valorisant le patrimoine existant

### Aménagement du territoire

Une vision de développement pour Val-de-Charmey qui prenne en compte un développement touristique équilibré est essentielle tout en préservant un cadre de développement possible pour les entreprises, notamment dans la zone d'activité de la Tzintre.

La vision doit prendre en compte l'affectation des terrains stratégiques et le maintien d'une qualité architecturale dans les zones à bâtir

- Finalisation du dossier d'adaptation des conditions d'approbation de la révision générale du Plan d'aménagement local (PAL)
- Développement d'une stratégie de parking dans la zone village d'Enhaut.
- Identification des terrains stratégiques permettant à futur l'établissement du concept de parking et de la mobilité de courtes distances ainsi que les zones d'hébergement (camping, camping-cars, ...)
  - Adaptation du RCU dans les zones à bâtir, maintien de la qualité des espaces publics.
  - PAL de la zone touristique

### Bâtiments communaux

Le développement des bâtiments communaux doit répondre à l'évolution de notre Commune. En parallèle, une réflexion sur la pertinence du maintien de notre parc immobilier doit être menée afin de pouvoir définir entre autres, une liste des bâtiments prioritaires pour les travaux d'entretien et de réaffectation.

- Construction d'une nouvelle école pour répondre à l'augmentation des élèves. Suivi du chantier de l'école et AES
- Inventaire des différents bâtiments selon affectation
  - Bâtiments locatifs
  - Bâtiments édilitaires
  - Complexe scolaire
  - Salle associative
  - Caserne des pompiers
  - CSL (bâtiment halle, piscine et équipements extérieurs)
- Plan de planification de l'entretien des bâtiments et établissement des bâtiments prioritaires
- Etudes et chiffrages de rénovation
  - a. Bâtiments locatifs - justificatif de rentabilité



## Energie et éclairage public

A travers la démarche « Cité de l'énergie » et la construction de la centrale de chauffage à distance, la Commune s'est déjà engagée dans le passé à une démarche de développement durable. Afin de renforcer les démarches visant à la réduction de l'empreinte carbone des infrastructures communales, une analyse des données de consommation énergétique de ces objets sera mise en place en vue de l'optimisation de la consommation et l'assainissement énergétique de ces infrastructures. Par ailleurs, la consommation d'énergie de l'éclairage public doit également être optimisée.

- Re-audit de la Cité de l'Energie en 2025
- Mise en place d'un système pour la récupération des données de consommation énergétique des infrastructures communales
- Suivi du correctif pour l'assainissement de la centrale de chauffe.
- Suivi de la consommation d'énergie de l'éclairage public et identification de mesures de réduction telles que la pose de LED. Une première phase visera à évaluer la priorisation de ces mesures.

## Alpages, Chalets d'alpage, Agriculture, routes alpestres

Les chalets d'alpage font partie du patrimoine bâti de notre Commune qu'il est important de maintenir. Cela nécessite également une amélioration des dessertes à travers notre participation à l'entretien des routes alpestres afin de garantir l'accès aux chalets d'alpage, avec une priorité pour les alpages dont l'accès permet de descendre du lait

- Aménagement d'une desserte pour l'alpage des Audèches
- Favoriser la rénovation par des toits en tavillon
- Mener à bien les des projets d'entretien des routes alpestre
- 
- 

## Endiguements, Forêts – corporation de triage

Le changement climatique et les phénomènes naturels plus fréquents qui y en découlent nécessitent d'anticiper les zones inondables et prendre les mesures adéquates lorsque cela est nécessaire.

Pour les forêts, la gestion a été déléguée à la corporation forestière permettant ainsi une mutualisation des risques et la coordination des actions entre les Communes. Cette structure permet également l'exploitation du potentiel de ressources durables lié au bois ainsi que celui des sentiers pédestres.

- Inventaire des infrastructures d'endiguements existantes



## Eau potable, épuration

La commune se doit d'assurer l'approvisionnement en eau potable de manière systématique et sécurisée à l'ensemble de la population.

Il en va de même avec l'évacuation des eaux (usées et claires) de manière sécurisée afin de préserver la nature de tout risque de pollution

Dans le contexte de la future STEP de Broc, il est nécessaire d'assurer le suivi et l'exécution du plan de rénovation des conduites d'eaux usées et l'avancement de la mise en séparatif (pour des questions de dimensionnement d'ouvrage).

- Garantir la planification, l'entretien, le renouvellement et l'extension du réseau d'eau potable communal, ainsi que des ouvrages de captage et de stockage des eaux.
- Mise à jour du PGEE selon le nouveau cahier des charges cantonal et la recommandation VSA 6.4 de 2010
- Garantir la planification des infrastructures des zones à raccorder selon les exigences du SEN (périmètre raccordable)
- Assurer le suivi du plan d'assainissement et de développement de la mise en séparatif en lien avec les objectifs, ceci en vue du futur raccordement à la STEP de Broc, ainsi que la transformation de la STEP de Charmey (en BEP).

## Routes communales, places et parcs publics

Afin de garantir à l'ensemble de la population des déplacements sécurisés au sein du territoire communal, il est important de planifier et de coordonner l'entretien du réseau routier communal ainsi que de ses trottoirs et places de parc adjacentes.

Dans le cadre du projet Valtraloc, dont le pilotage est assuré par le Canton, la phase d'étude, la coordination et la communication sont à la charge de la Commune.

- Mise en place d'une planification de maintien à niveau des infrastructures et du réseau routier communal.
- Garantir le suivi des rénovations et mises à niveau lors d'entretiens du réseau afin de suivre la planification et de garantir un système routier sécurisé.
- Coordination de la phase d'étude et de réalisation planifiées selon le plan financier quinquennal.



## Un maintien et une amélioration de nos infrastructures qui répondent aux défis de demain

Adapter notre infrastructure à l'évolution des besoins de notre Commune et utiliser les outils numériques pour optimiser les services publics et la communication

### Ecole, transports scolaires, AES et petite enfance, bibliothèque

Dans un contexte de croissance de la population de la Commune, il est important de suivre et gérer l'évolution des effectifs scolaires. La croissance du nombre d'élèves dans les Communes de notre vallée nécessite une adaptation des infrastructures scolaires, de l'accueil extra-scolaire et l'optimisation des transports pour nos écoliers

- En lien avec l'avancée du chantier de la nouvelle école, établissement d'un plan de développement à 5 ans pour gérer l'augmentation d'effectifs (nouvelle école, solutions de transitions)
- Assurer la bonne transition de l'AES dans le nouveau complexe scolaire
- Développer le réseau de mamans de jour
- Maintenir la garderie existante à Cerniat et soutenir son développement
- En coordination avec les autres Communes de la Vallée, assurer la mise à disposition de transports scolaires en lien avec les effectifs et dans le cadre des lois.

### Santé, social, seniors +

Afin de garantir un accès optimal aux soins pour tous dans la Commune, un réseau de santé performant doit être maintenu et développé. L'aide sociale doit être optimisée en anticipant les besoins de la population. D'autre part, afin de promouvoir une vie de qualité pour les Seniors de la vallée, la Commune soutient le développement du réseau seniors + dans notre Vallée.

- Confirmer l'existence d'un plan canicule et assurer son suivi en cas de besoin
- En collaboration avec les organismes concernés (ex. Pro Senectute), coordonner la mise en place de services et d'activités pour assurer une prise en charge de qualité pour les seniors de la Commune



### Centre Sportif et de Loisirs

Durant cette législature, une commission CSL a été créée au sein du Conseil Général afin d'émettre des recommandations visant à améliorer la situation financière de cette infrastructure. Un comité de pilotage est mis en place afin de proposer au Conseil Communal une stratégie qui englobe les projets et mesures à mettre en œuvre. La nécessité d'améliorer la gouvernance, le marketing et l'infrastructure du bassin extérieur constituent les priorités de cette législature.

- Optimiser le fonctionnement du CSL avec la mise en œuvre du rapport de la commission CSL.
- Finaliser la vision et le financement nécessaire à sa mise en œuvre
- Développement de la présence du CSL sur internet et les réseaux sociaux afin d'augmenter l'attractivité et de rechercher une nouvelle clientèle



### Sociétés locales, musée et culture

Pour assurer un développement harmonieux de notre Commune qui prenne en compte les différents centres d'intérêt des touristes et de la population locale, nous accompagnons le développement des activités culturelles et soutenons les manifestations liées à la culture, au patrimoine et aux traditions régionales. Dans cette perspective, nous encourageons les sociétés locales à participer activement à la vie de la Commune.

- Favoriser les synergies entre les acteurs culturels afin de préserver notre patrimoine, notamment à travers un projet de regroupement de notre bibliothèque et du musée.
- Soutenir les activités du musée
- Soutenir les sociétés locales par un régime de financement défini et offrir des locaux en lien avec les besoins.

### Sécurité

Afin de favoriser un équilibre entre un service de proximité et une centralisation de certaines fonctions dans un but d'optimisation des ressources, la Commune se doit d'encourager la création d'associations intercommunales tout en garantissant la sécurité des citoyens.

- Accompagner l'évolution de la nouvelle association Secours Sud Fribourgeois en vue d'une collaboration harmonieuse.





### Édilité, déchetterie, cimetières

Afin d'optimiser les activités de notre service d'édilité, une amélioration des infrastructures à leur disposition devra être menée. En parallèle, dans le domaine des déchets, une optimisation de l'aménagement de la déchetterie, notamment par la création d'une zone de tri, permettrait d'optimiser cette activité.

- Renouvellement du parc véhicules
- Lutte contre les plantes invasives
- Rationalisation du travail entre les différents services communaux et les intervenants externes
- Acceptation du nouveau règlement des déchets en vue d'une meilleure rationalisation de l'utilisation de la déchetterie
- Remplacement des abris à containers vétustes par des moloks
- Projet de rénovation ou de reconstruction du bâtiment de l'édilité



### Administration générale et ressources humaines

Les ressources humaines sont déterminantes pour maintenir et améliorer la qualité du service offert à la population par notre administration. En parallèle, une gestion rigoureuse des finances communales doit être menée.

Le développement d'un service digital facilitera les démarches administratives et améliorera la communication aux citoyens. Dans le cadre d'une initiative du district, une réflexion est en cours sur le fonctionnement et le financement futur des ententes intercommunales.

- Finaliser le redéploiement de l'administration
- Renforcer la collaboration entre le Conseil communal et l'administration
- Mettre en place des délais de réponses et un suivi des cas en suspens
- Développement d'un site internet pour améliorer la communication d'information aux citoyens et développer un service de « guichet virtuel »
- Amélioration des processus de suivi de dossiers
- Finaliser la mise en place du système de contrôle interne
- Développer le suivi financier des activités de la Commune, en particulier le suivi des dépenses par fonction, afin de gérer les priorités durant l'année.
- Optimisation du taux d'emprunt par une politique de recherche des meilleurs taux et de minimisation du niveau de dette